

IGE+XAO
Société Anonyme au capital de 5 223 722,35 euros
Siège social : 16 Boulevard Déodat de Séverac
31770 COLOMIERS
338 514 987 RCS Toulouse
SIRET : 338 514 987 000 76 – N° TVA intracommunautaire : FR 783.385.149.87

Information réglementée

Déclaration du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social au 31 décembre 2018

Conformément à l'article L.233-8 II du Code de Commerce et à l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Toulouse, le 16 janvier 2019

Nombre total d'actions composant le capital social : 1 356 811

Nombre total de droits de vote :

Brut (1) : 1 357 261

NET (2) : 1 302 465

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions composant le capital social.

(2) Le nombre total net de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions composant le capital social déduction faite des actions privées de droit de vote (actions auto-détenues notamment).

Aux seuils prévus par la loi, s'ajoute l'obligation statutaire de franchissements de seuils suivante: « Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, au sens de l'article L. 233-9 du Code de Commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le franchissement de seuil de déclarer à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Cette personne devra également informer la Société, dans sa lettre de déclaration de franchissement de seuils, des précisions auxquelles il est fait référence au 3ème alinéa de l'article L. 233-7 I du Code de Commerce.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison jusqu'au seuil de 5 % prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce. A compter du franchissement du seuil de 5 % précité, une déclaration doit être effectuée dans les conditions identiques à celles mentionnées ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse quelle qu'en soit la raison. »

À propos du Groupe IGE+XAO

<http://www.ige-xao.com>. Suivez-nous sur Twitter @igexao_corpo.

Contacts IGE+XAO

IGE+XAO, 16 boulevard Déodat de Séverac – CS 90 312 – 31 773 COLOMIERS CEDEX

Téléphone : +33 (0)5 62 74 36 36 – Fax : +33 (0)5 62 74 36 37

Site Web : www.ige-xao.com

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris – Compartiment B – Indice CAC Mid & Small® – ISIN FR 0000030827

Relations Investisseurs : Alain Di Crescenzo (Président Directeur Général) +33 (0)5 62 74 36 36

Contact presse : Rozenn Nerrand-Destouches : +33 (0) 5 62 74 36 02